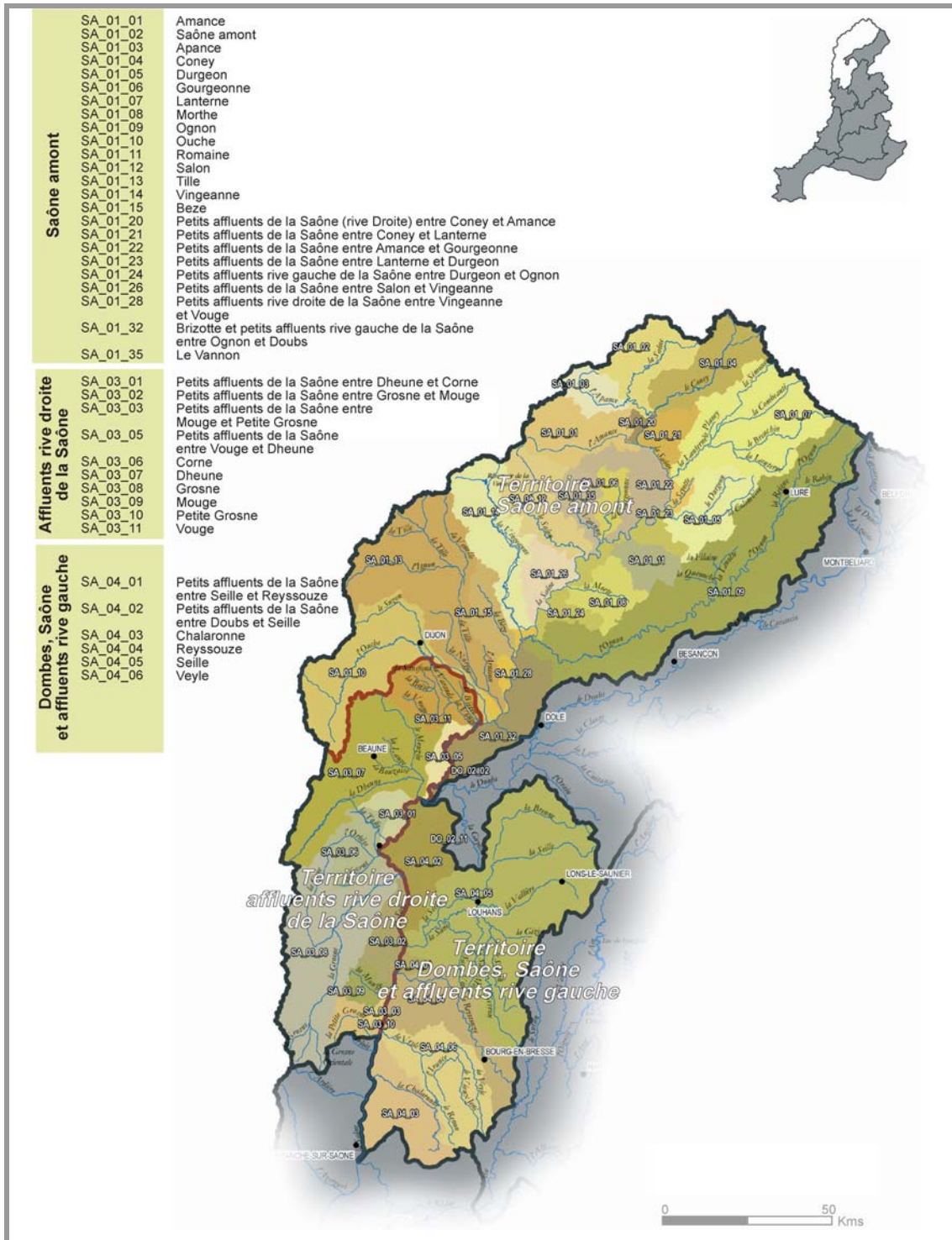


# Bassin Rhône-Méditerranée

## Commission territoriale Saône

### Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015



Séminaire des commissions territoriales  
27 janvier 2012



Près de deux années après l'approbation du SDAGE, le moment est venu de dresser un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures. Ce premier bilan est important pour guider les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et en particulier contribuer au cadrage des priorités d'ici à 2015. Il doit également alimenter le bilan à mi parcours qui doit être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, et rapporté à la Commission européenne pour fin 2012.

Le présent document propose un état d'avancement de la mise en œuvre pour le territoire de la commission Saône. Réalisé à l'aide des outils de suivis mis en place, ce bilan ne prétend pas à l'exhaustivité et souffre encore d'imprécisions. Ce n'est pas tant une précision des informations mais plutôt des ordres de grandeur qui sont proposés afin de mettre en évidence les avancées, réussites, échecs et pistes de progrès. Une consolidation complète de ce bilan interviendra au cours du premier semestre 2012.

**Le programme de mesures 2010-2015 du territoire Saône (cf. annexe 2) est principalement ciblé sur :**

- la restauration de la fonctionnalité des milieux à l'origine de dysfonctionnements écologiques et de contraintes pour les activités humaines (aggravations des inondations, déstabilisation d'ouvrages d'art, abaissement du niveau des nappes, perte de valeur paysagère et patrimoniale, etc...);
- la limitation des prélèvements de la ressource en eau pour l'eau potable et l'agriculture provoquant des déséquilibres quantitatifs au niveau des eaux souterraines et des cours d'eau ;
- la réduction des apports de polluants chimiques issus des pratiques agricoles (pesticides) principalement des grandes cultures ou de la viticulture (côtes de Bourgogne), et non agricoles (désherbages domestiques et urbains, entretien des infrastructures linéaires...);
- la réduction des pollutions par les substances dangereuses hors pesticides liées aux activités industrielles actuelles et passées dans le val d'Ognon, les secteurs vésuliens et dijonnais, ceux de la Lanterne et du Coney mais aussi liées à l'imperméabilisation des sols dans les agglomérations majeures de ce territoire.

**La mise en œuvre du programme de mesures est hétérogène d'un bassin versant à l'autre**, en fonction de la complexité des problèmes à traiter, des moyens humains des structures de gestion et de la mobilisation des élus locaux (cf. annexes 3 et 4). Vaste, diversifié et complexe, le territoire Saône comporte 41 sous bassins et une grande diversité de milieux (cours d'eau, plans d'eau, zones humides, nappes), il cumule des enjeux forts.

**D'un point de vue global**, la mise en œuvre du programme de mesures prend du retard même si localement des initiatives sont recensées. L'état d'avancement de la mise en œuvre varie selon les problèmes identifiés dans le programme de mesures 2010-2015. Ainsi, on constate une forte mobilisation des services et des acteurs pour faire émerger les projets des programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) alors que sur les autres thématiques, bien qu'identifiées comme nécessaires à l'atteinte des objectifs (restauration de la morphologie des cours d'eau, pollution diffuse agricole et substances dangereuses), les actions engagées ne sont pas à la hauteur des enjeux du territoire (cf annexe 5).

**Dans le cadre de la restauration de la continuité biologique, la mise en œuvre des actions (programme du Grenelle) progresse trop lentement** pour présenter un bilan à mi parcours satisfaisant. Pour chacun des ouvrages identifiés en lot 1 (9), toutes les études préalables sont réalisées. Deux ouvrages ont été rendus franchissables en Haute-Saône : barrage de Corbenay sur un affluent de la Semouse et un autre ouvrage à Fougerolles-le-Château sur la Combeauté. Ailleurs, les travaux sont programmés pour 2012. Les solutions techniques spécifiques à chaque ouvrage, les difficultés de mobilisation des maîtres d'ouvrage ou les contraintes liées aux usages présents sont autant de facteurs qui ralentissent le démarrage des travaux.

Concernant les ouvrages en lot 2 (78), les projets sont moins avancés que les précédents mais les préalables aux études (démarches administratives d'identification et contact des propriétaires) sont partout engagés.

Au-delà des ouvrages en lot 1 ou lot 2, on constate une montée en puissance des travaux de restauration de la continuité (11 projets réalisés et 11 prêts à démarrer) et une prise de conscience progressive des questions liées à la continuité.

**Les actions de restauration de la morphologie et du transport sédimentaire connaissent des difficultés à s'engager** car elles ne bénéficient pas d'une mobilisation aussi soutenue. Elles sont encore peu nombreuses et insuffisantes. Leur mise en œuvre se heurte à des contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire même sociales (acceptation du projet par les maîtres d'ouvrages, la population, les élus).

**La gestion quantitative de la ressource en eau bénéficie d'une bonne dynamique qui doit mener à la mise en œuvre de protocoles de gestion concertée.** Ceci se traduit par l'engagement des études de définition des volumes prélevables dans les 4 bassins versants et 3 masses d'eau souterraine en déséquilibre quantitatif. Dans ces cas, la maîtrise d'ouvrage locale (syndicats de rivières : SMEABOA et SBV) a été privilégiée pour le portage des études.

Fin 2011, deux études sont arrivées à terme (VOUGE Dijon sud et OUCHE). Pour ces dernières, vont démarrer en 2012 des processus de concertation au sein des commissions locales de l'eau (CLE) pour répartir par usages les volumes prélevables calculés. Sur la nappe des grès du Trias inférieur, la modélisation révisée en 2007 a permis de calculer le volume prélevable qui permettra d'atteindre l'équilibre quantitatif sur la nappe, dans le secteur du futur SAGE. L'étude sur la nappe de Bletterans sera très prochainement engagée. Dans un premier temps, cette étude établira un état des lieux quantitatif de la nappe pour confirmer ou non sa situation déficitaire. Si un déficit lié aux prélèvements est avéré, elle pourrait évoluer vers une étude classique de définition des volumes prélevables.

**Dans le cadre de la restauration des 86 captages prioritaires, le portage par les collectivités est long à mettre en place en particulier pour les petites communes. Cependant dans près de 90% des cas, les études de délimitation de l'aire d'alimentation du captage sont terminées ou en cours. Seuls 10% d'entre eux, essentiellement des captages « hors Grenelle », n'ont aucune démarche engagée (Jura, Haute-Saône et Cote d'Or).**

Les 4 arrêtés de délimitation d'aire d'alimentation de captage signés sont : Citey (70), Chevannes (21), Champdôtre (21), Laives (71). Les 3 arrêtés de délimitation d'aire d'alimentation de captage en projet sont : Ameuvelle (88), Source de la Rochotte à Harol (88), Farges-Montbelet (71).

L'élaboration des programmes d'actions concerne 5 captages Grenelle. Ces derniers bénéficient de la procédure « zone soumise à contraintes environnementales » (ZSCE) qui facilite la démarche. Elle est insuffisamment déployée sur les captages SDAGE. Aussi, à ce jour, les délais 2015 semblent difficiles à tenir sur ces derniers car la mobilisation est insuffisante.

Les plans d'actions sont engagés à Chevannes (21), Champdôtre (21), Laives (71), Citey (70), Champtonnay (70). Cependant, sur un certain nombre d'autres captages, des actions sont d'ores et déjà mises en œuvre, même si le plan d'actions complet n'est pas encore validé par le comité de pilotage local. Le déficit de renseignement de l'outil national de suivi des captages explique le décalage entre les illustrations cartographiques et la réalité du terrain.

**La lutte contre les pollutions par les pesticides se caractérise par de nombreuses initiatives locales à intensifier pour être à la hauteur de l'enjeu du territoire.** Ainsi, les plans portés par les collectivités concernant l'amélioration des pratiques d'utilisation des pesticides en zones non agricoles progressent. Par ailleurs, le territoire est concerné par un développement significatif de l'agriculture biologique.

**La lutte contre la pollution agricole par l'azote, le phosphore et les matières organiques progresse au même rythme.** Des initiatives sont engagées dans les secteurs identifiés en zone vulnérable.

**La mise en conformité des stations d'épuration est en voie d'achèvement** avec l'engagement d'actions permettant le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (33 stations mises en conformité dont 9 supérieures à 2000 équivalents-habitants). Il reste à enclencher ou à finaliser les travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et le phosphore, pour les communes dont les rejets se situent en zones sensibles (échéances 2013 ou 2017).

**Concernant les substances dangereuses, la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) suit son cours.** Près de 80 % des établissements industriels concernés par la campagne font ou ont fait l'objet d'un suivi initial de leurs substances dangereuses.

**La restauration de la biodiversité s'appuie essentiellement sur Natura 2000.** Les actions consistent actuellement majoritairement à l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000, très nombreux sur ce vaste territoire.

**Le territoire connaît une bonne mobilisation des acteurs locaux organisés en structures locales de gestion de bassins versants en partie grâce à l'étude sur la gouvernance menée par l'Agence de l'eau (Affluents du mâconnais et chalonnais, Salon, Vannon, Vingeanne, Bèze, Tille, Romaine, Ouche, Morthe, Gourgeonne, Coney, Amance, Saône amont).** En revanche, l'Apance, la Morthe, la Romaine, la Vingeanne, la Tille, connaissent une mise en œuvre des mesures presque nulle. Ici,

**l'émergence récente d'une gouvernance locale de l'eau (SAGE ou contrat de rivière) est de nature à initialiser les dynamiques favorables (programmation des actions efficaces, pérennisation des capacités financières des maîtres d'ouvrage). Sur l'axe Saône et ses petits affluents directs, la mise en œuvre du programme de mesures est mal engagée. A ce jour, on connaît clairement un déficit de maîtrise d'ouvrage. Pour autant, la nouvelle version du « Contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés » doit intégrer les petits affluents directs et favoriser les conditions de mise en œuvre des actions.**

**Des pistes d'amélioration déjà identifiées :**

- Donner un caractère opérationnel aux actions des procédures en cours de révision (SAGE, Contrat de rivière Ognon et Contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés) ;
- Conforter la mise en place des procédures contractuelles émergentes pour asseoir la mise en œuvre du programme de mesures ;
- Trouver la bonne coordination entre le suivi du plan de développement rural hexagonal (PDRH) et le suivi du programme de mesures pour mieux appréhender les actions agricoles réalisées ou en cours, et la pérenniser ;
- Mettre en œuvre des schémas directeurs des eaux pluviales dans les secteurs identifiés par le programme de mesures ;
- Poursuivre la coordination et la planification des actions du programme de mesures avec l'ensemble des acteurs de l'eau au sein des MISE et organiser leur suivi en routine.

## **ANNEXES**

- ANNEXE 1 :** Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures p. 5
- ANNEXE 2 :** Rappel du programme de mesures 2010-2015 p. 6
- ANNEXE 3 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles p. 9
- ANNEXE 4 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux souterraines p. 13
- ANNEXE 5 :** Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale p. 17

## **ANNEXE 1 : Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures**

La mise en œuvre du programme de mesures comprend deux étapes successives :

- un travail préalable afin d'identifier, pour chaque mesure, les actions à mettre en œuvre sur le terrain (nature, localisation, maître d'ouvrage possible, calendrier d'ici à 2015), un travail qui a été engagé par les services des MISE ;
- l'émergence de projets concrétisant ces différentes actions qu'il appartient aux services de rechercher en mobilisant les maîtres d'ouvrage pertinents.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures plusieurs outils ont été mis progressivement en fonctionnement dès 2010 :

- un outil provisoire de suivi (OUPS) qui renseigne sur l'avancement des actions de chacune des mesures, mis à disposition des services des MISE ;
- une adaptation de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau qui effectue un lien entre les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement et les mesures du programme de mesures ;
- un outil national de suivi pour le cas particulier du chantier de restauration des captages dégradés.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures représente un investissement important et comporte encore des lacunes et des défauts de fiabilité pour différentes raisons, qui tiennent à la prise en charge du travail par les services, à l'identification des actions nécessaires à la mise en œuvre de chaque mesure ou à des difficultés techniques que comporte par exemple le rattachement des aides de l'agence de l'eau au programme de mesures.

Pour ce premier bilan territorial, les données présentées dans ce document sont issues d'extractions des outils OUPS et de suivi des captages dégradés effectuées le 15/11/2011.

La consolidation complète du bilan à partir des différentes sources citées interviendra au cours du premier semestre 2012.

# ANNEXE 2 : Rappel du programme de mesures 2010-2015

## Territoire Saône amont

### Caractéristiques du territoire

- Superficie : 11 520 km<sup>2</sup>
- 24 sous bassins versants
- 226 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 2 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
- 3 masses d'eau plans d'eau fortement modifiées
- 1 masse d'eau plan d'eau artificielle

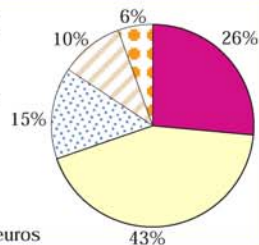
### Spécificités du territoire

- Grande variété de paysages (moyennes montagnes, collines, plaines).
- Vallée de la Saône, milieu naturel structurant.
- Zones humides à l'amont des bassins versants.
- Aquifère remarquable de la confluence Breuchin-Lanterne.

### Activités principales du territoire

- Grandes cultures, élevage.
- Tissu urbain et industriel lâche.
- Tourisme vert et fluvial, thermalisme.

Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en œuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



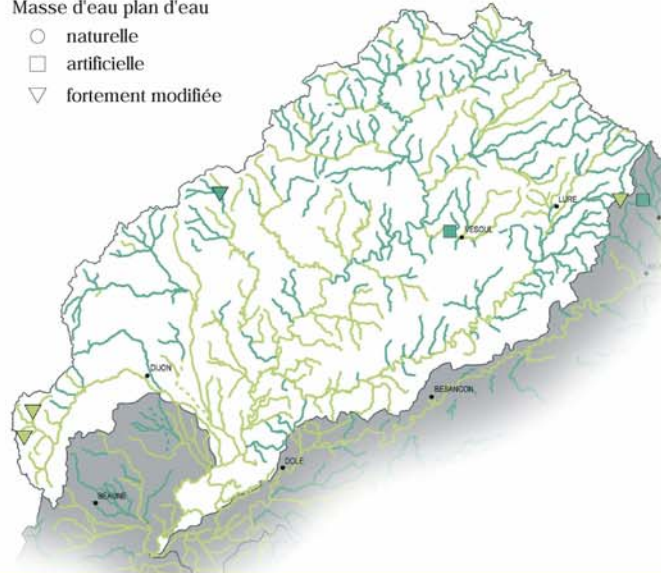
Coût total : 280 000 000 euros

### Objectifs des masses d'eau superficielle

- Masse d'eau cours d'eau
- naturelle
  - - - fortement modifiée ou artificielle

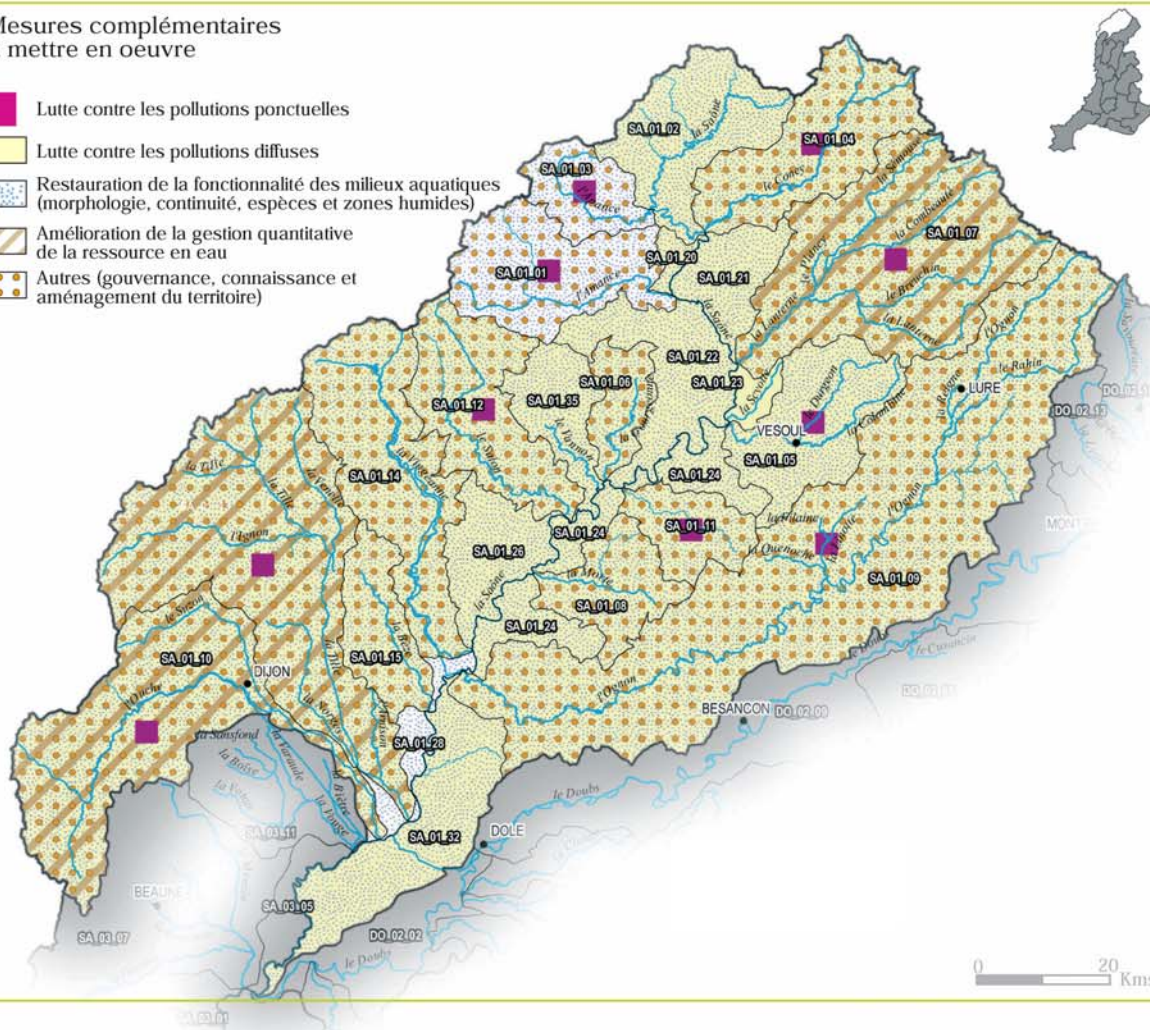
- Atteinte du bon état
- en 2015
  - en 2021 ou 2027
  - objectif moins strict

- Masse d'eau plan d'eau
- naturelle
  - artificielle
  - ▽ fortement modifiée



### Mesures complémentaires à mettre en œuvre

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



## Territoire affluents rive droite de la Saône

### ■ Caractéristiques du territoire

- Superficie : 3 700 km<sup>2</sup>
- 10 sous bassins versants
- 71 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 1 masse d'eau cours d'eau fortement modifiée
- 1 masse d'eau cours d'eau artificielle
- 1 masse d'eau plan d'eau artificielle

### ■ Spécificités du territoire

- Côte et arrière côte calcaire bourguignonne.
- Plaine alluviale de la Saône.

### ■ Activités principales du territoire

- Viticulture, viniculture, industrie agroalimentaire.
- Grandes cultures céréalières.
- Développement urbain des agglomérations.

### Objectifs des masses d'eau superficielle

#### Masse d'eau cours d'eau

- naturelle
- - - fortement modifiée ou artificielle

#### Masse d'eau plan d'eau

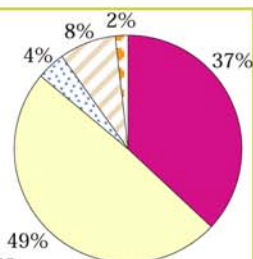
- naturelle
- artificielle
- ▽ fortement modifiée

#### Atteinte du bon état

- en 2015
- en 2021 ou 2027
- objectif moins strict



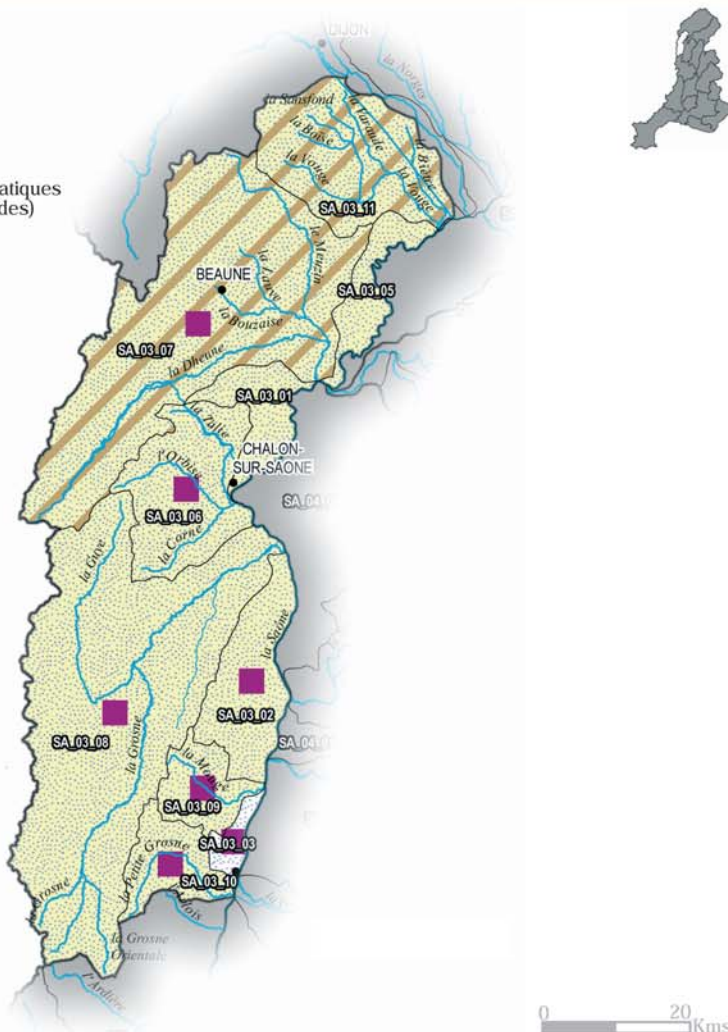
### Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



Coût total : 171 000 000 euros

### Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)





## ■ Caractéristiques du territoire

- Superficie : 3 700 km<sup>2</sup>
- 6 sous bassins versants
- 95 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 1 masse d'eau cours d'eau fortement modifiée
- 9 masses d'eau plans d'eau artificielles

## ■ Spécificités du territoire

- Territoire de plaine avec cours d'eau à débits d'étiage naturellement faible.
- Réseau dense d'étangs dans la Dombes.
- Aquifères alluviaux importants.

## ■ Activités principales du territoire

- Grandes cultures et élevage dominants.
- Industrie agroalimentaire (laiteries, abattoirs).
- Exploitations aquacoles dans la Dombes.
- Réseau urbain d'agglomérations petites à moyennes.

## Objectifs des masses d'eau superficielle

Masse d'eau cours d'eau

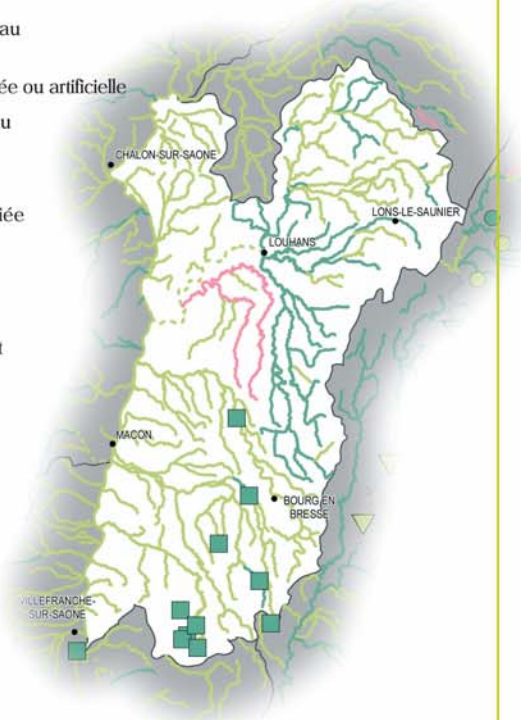
- naturelle
- - - fortement modifiée ou artificielle

Masse d'eau plan d'eau

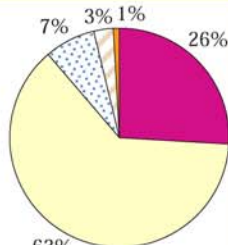
- naturelle
- artificielle
- ▽ fortement modifiée

Atteinte du bon état

- en 2015
- en 2021 ou 2027
- objectif moins strict



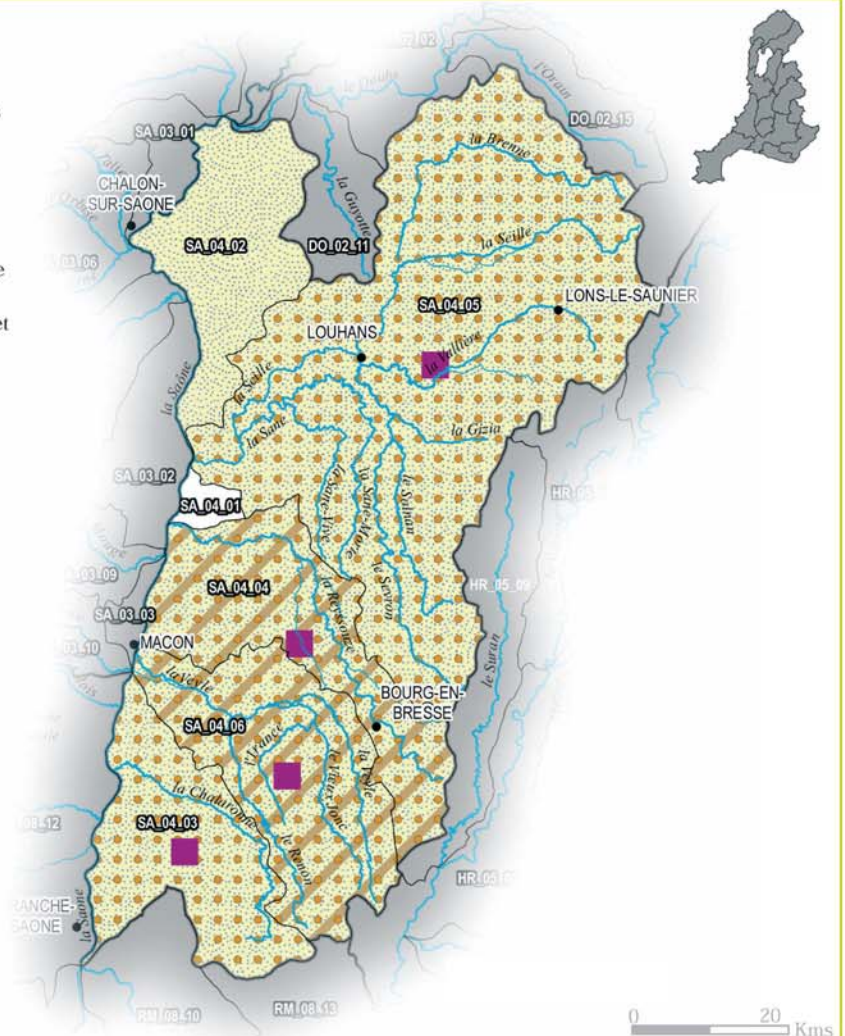
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en œuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



Coût total : 275 400 000 euros

## Mesures complémentaires à mettre en œuvre

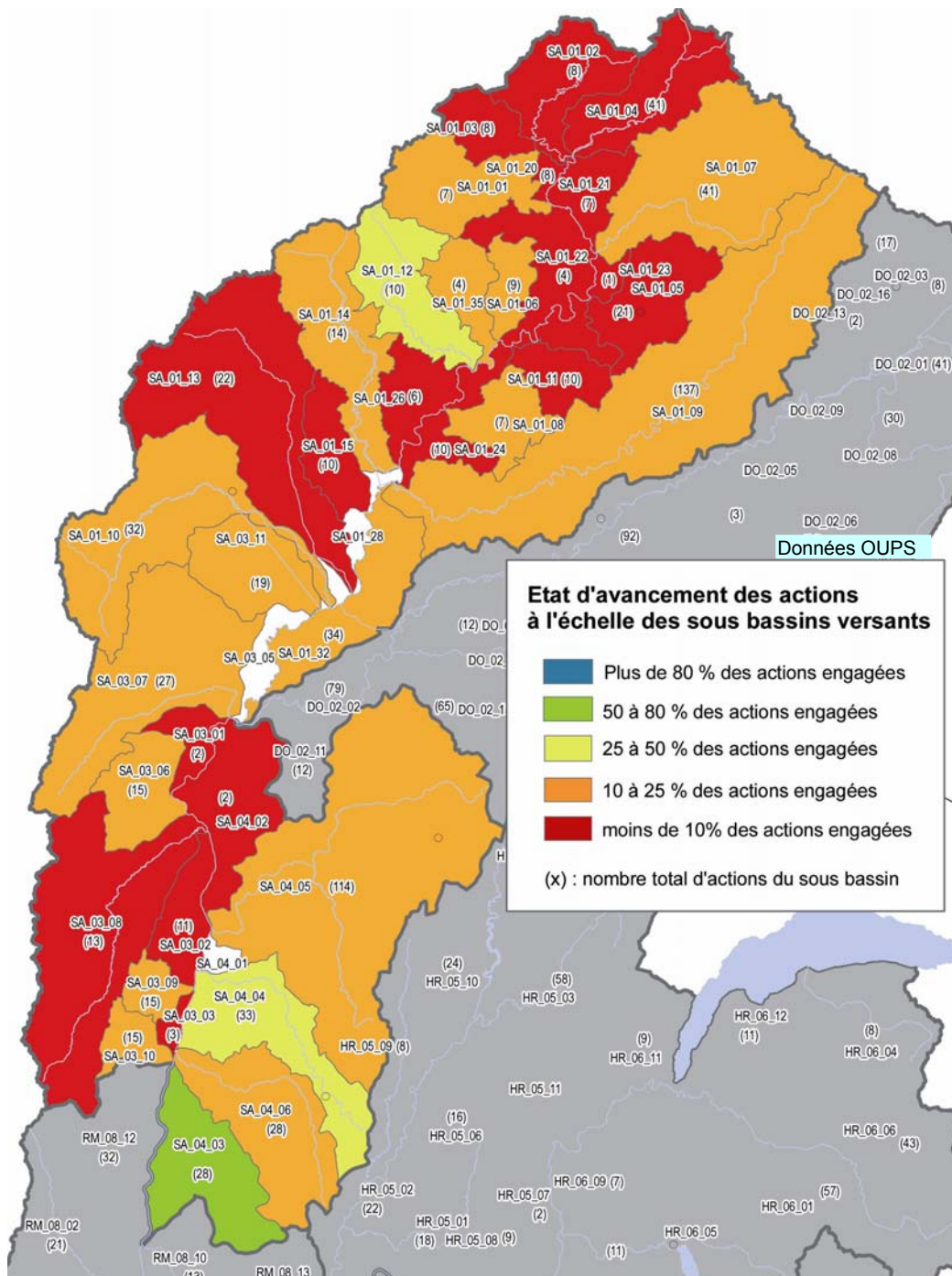
- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



# ANNEXE 3 - Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles

## 1 - Avancement de la mise en œuvre du programme de mesures par bassin versant

La carte ci-après présente l'état d'avancement des actions pour chacun des sous bassins de la commission territoriale Saône. Cette carte est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures, souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre.

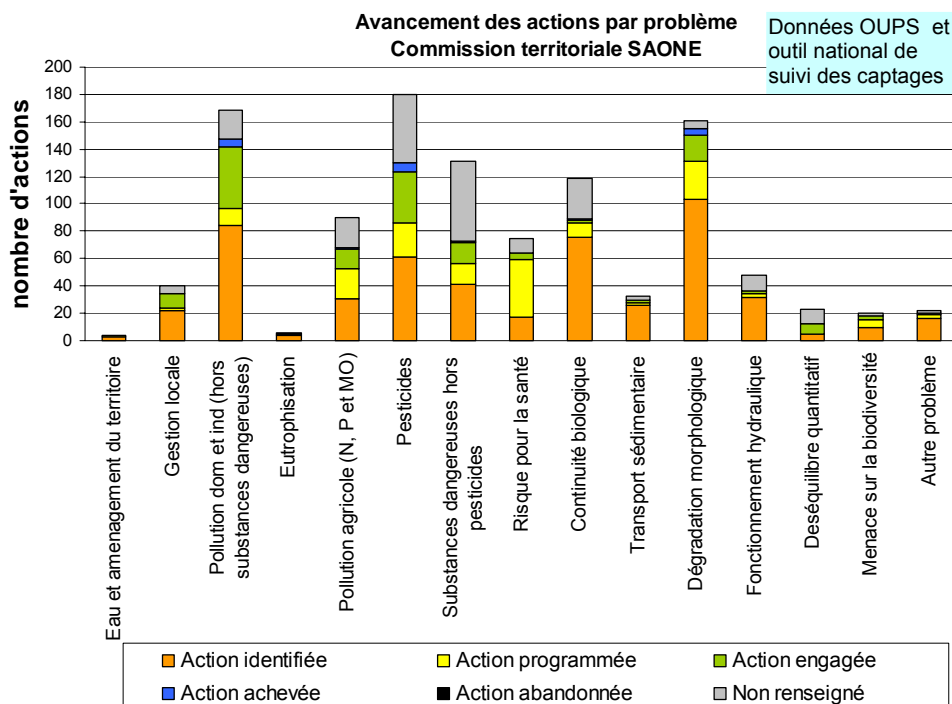


## 2 - Avancement par problème

Afin de rendre opérationnelles les mesures du programme, chacune est décomposée en une suite d'actions, nécessaires et suffisantes, à réaliser pour considérer la mise en œuvre de la mesure comme achevée.

Le graphique ci-contre présente l'état d'avancement des actions pour chacun des grands problèmes recensés dans le programme de mesures.

*NB : Les actions engagées sur les captages ont été affectées au problème "risque pour la santé" même si elles répondent également aux problèmes pesticides et/ou pollutions agricoles*

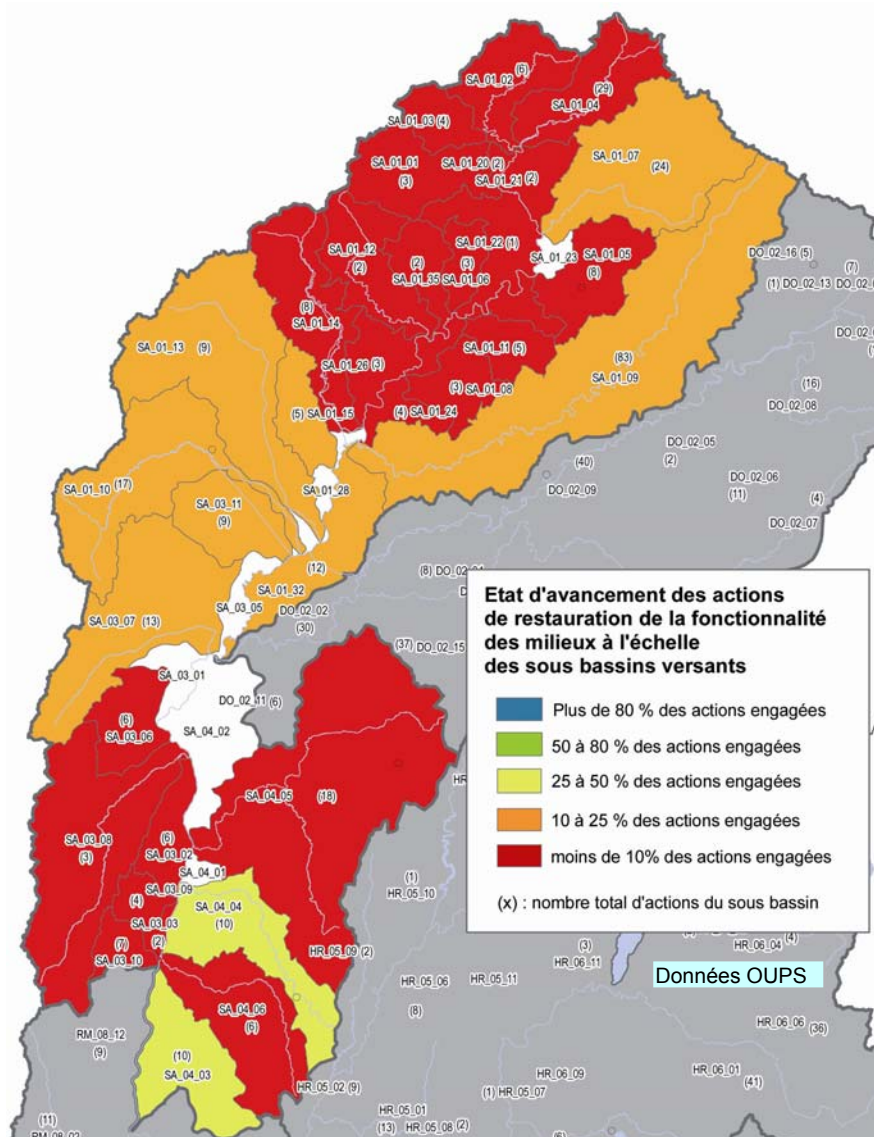


## 21 - Restauration de la fonctionnalité des milieux

3 problèmes sont à traiter pour améliorer la restauration de la fonctionnalité des milieux :

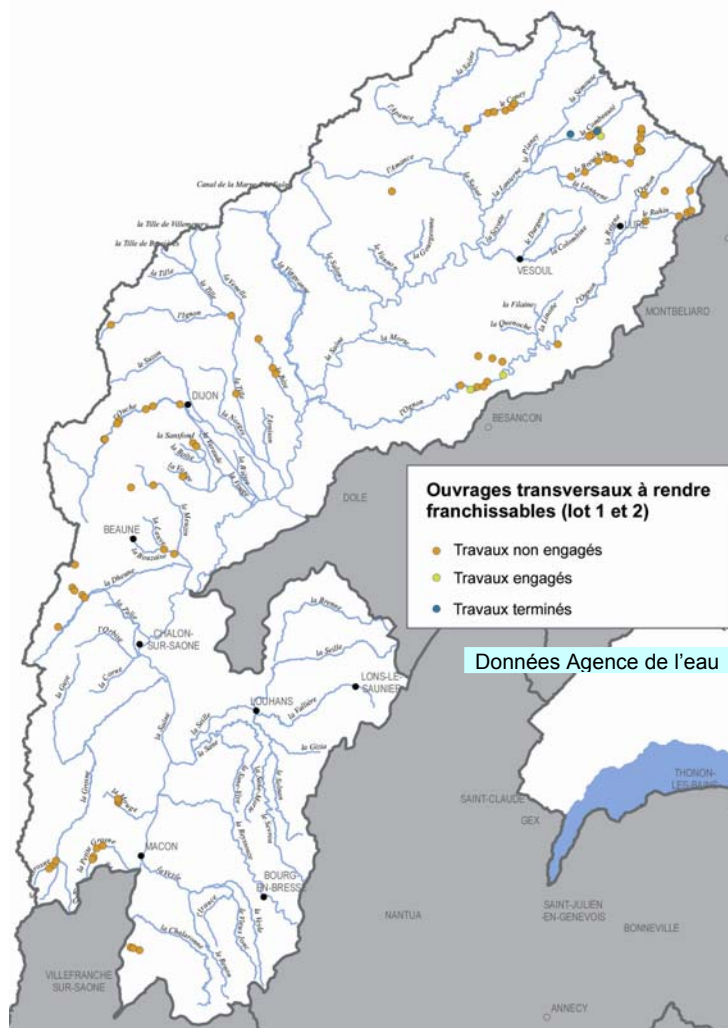
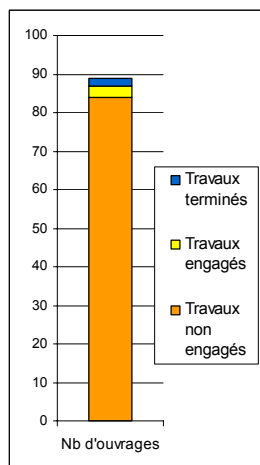
- la continuité écologique, principalement au travers de la restauration de la franchissabilité au niveau des ouvrages transversaux prioritaires (Grenelle de l'environnement) ;
- la dégradation morphologique ;
- le transport sédimentaire.

La carte ci-contre propose un premier état d'avancement des actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux dans les différents bassins versants.



## Zoom : actions sur les ouvrages transversaux prioritaires à rendre franchissables

La carte ci-contre propose un état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique qui sont qualifiées selon trois niveaux d'avancement. En complément, l'indice ci-dessous donne le nombre d'ouvrages concernés.



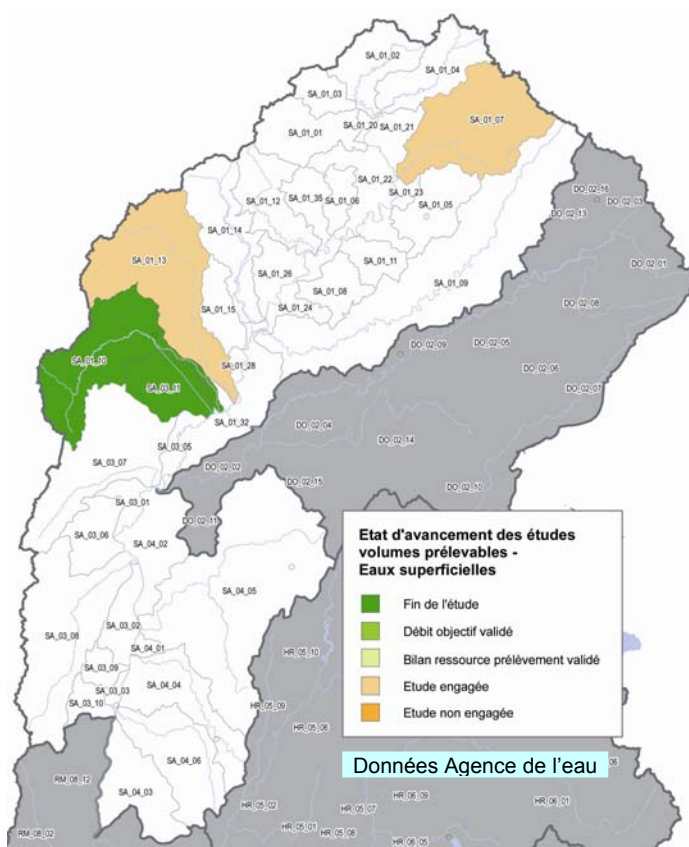
## 22 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans chacun des 72 sous bassins et/ou aquifères prioritaires de Rhône-Méditerranée dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource. Cette étude vise à faire un bilan des volumes utilisés pour les différents usages, à définir des débits objectifs à atteindre dans chaque cours d'eau.

Le plan de gestion, étape suivante, proposera une adaptation des prélèvements en fonction de l'équilibre entre la disponibilité en eau, la demande et les tendances générales d'évolution des usages.

Le présent état d'avancement porte sur la phase d'étude pour les 4 bassins versants superficiels identifiés en déséquilibre quantitatif sur le territoire, qui est qualifiée selon 5 étapes.

Avancement	Nbre d'études
Etude non engagée	0
Etude engagée	2
Bilan ressource validé	
Débit objectif validé	
Fin de l'étude	2

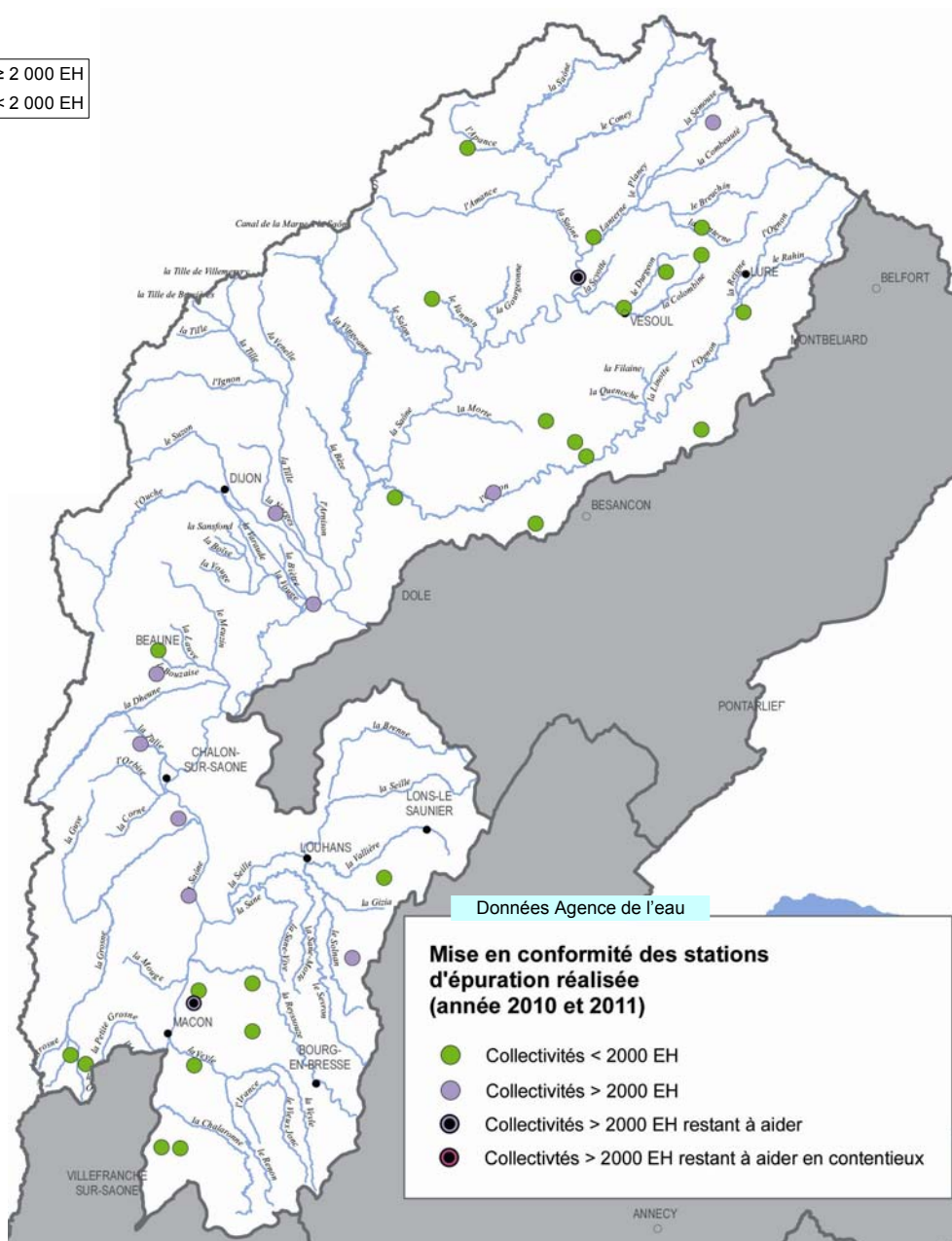
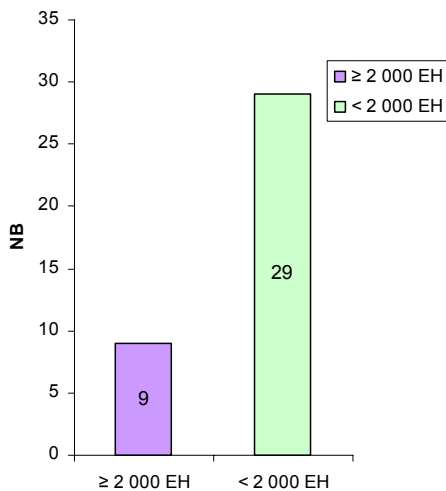


### 23 - Lutte contre la pollution domestique et industrielle (hors substances) :

Bien que le calendrier de mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines soit dépassé, certaines collectivités restent soumises à une obligation de mise aux normes. Cette mise aux normes occupe, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, encore une place importante dans le domaine de la lutte contre la pollution urbaine.

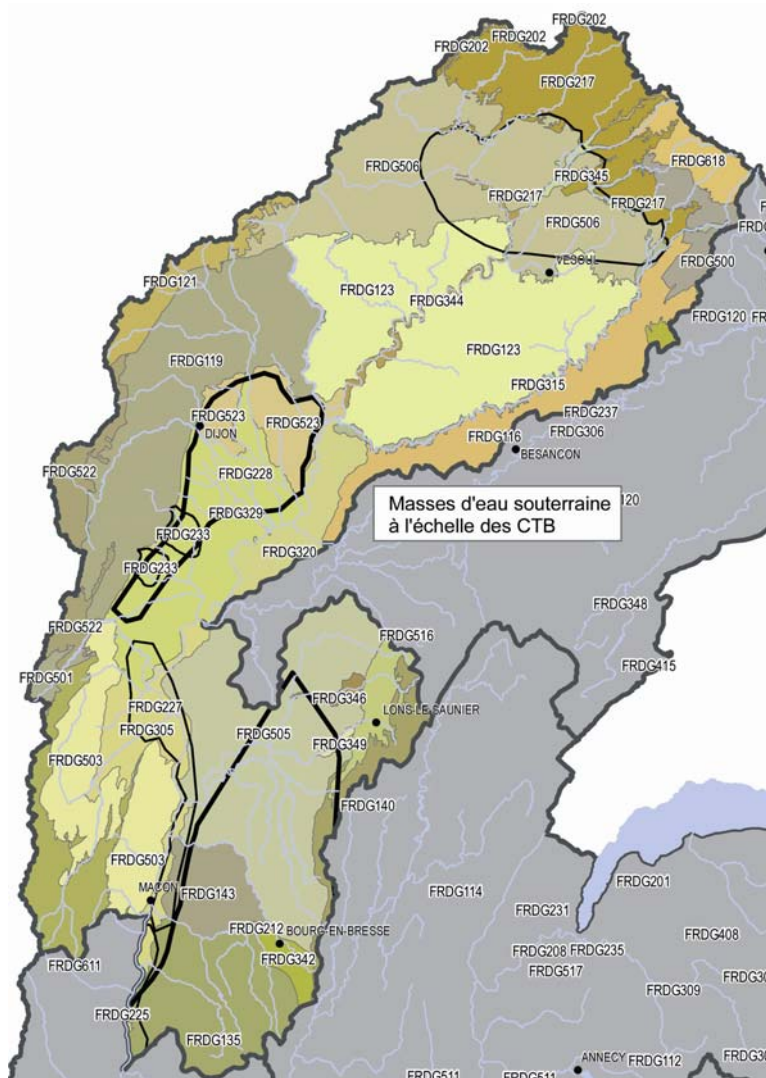
Sur le territoire Saône, la mise aux normes des stations d'épuration est en voie d'achèvement avec l'engagement d'actions permettant le rattrapage de tous les retards (33 stations mises en conformité dont 9 supérieures à 2000 équivalents-habitants). Seules 2 agglomérations restent à aider.

Nombre de mises en conformité ERU en 2010/2011



# ANNEXE 4 – Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour les eaux souterraines

## 1 - Les masses d'eau souterraine de la commission territoriale



- FRDG119 Calcaires jurassique du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD
- FRDG120 Calcaires jurassiques chaine du Jura - BV Doubs et Loue
- FRDG121 Calcaires jurassiques Chatillonnais et Plateau de Langres BV Saône
- FRDG123 Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
- FRDG135 Formations plioquaternaires Dombes - sud
- FRDG212 Miocène de Bresse
- FRDG217 Grès Trias inférieur BV Saône
- FRDG225 Sables et graviers pliocènes du Val de Saône
- FRDG227 Calcaires sous couverture du pied des côtes maconnaise et chalonnaise
- FRDG228 Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne
- FRDG233 Calcaires oligocènes et formations alluviales plio-IVaires sous couverture du pied de côte (Vignolle)
- FRDG237 Calcaires profonds des avants-monts du Jura
- FRDG305 Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosnes
- FRDG315 Alluvions de l'Ognon
- FRDG320 Alluvions de la Saône entre les confluent de l'Ognon et du Doubs - plaine Saône-Doubs et Basse vall
- FRDG329 Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes
- FRDG342 Alluvions fluvio-glaciaires Couloir de Certines
- FRDG344 Alluvions de la Saone en amont du confluent de l'Ognon
- FRDG345 Alluvions du Breuchin et de la Lanterne
- FRDG346 Alluvions de la Bresse - plaine de Bletterans
- FRDG349 Alluvions de la Bresse - plaine de la Vallière
- FRDG503 Domaine formations sédimentaire des Cotes chalonnaises et maconnaises

## 2 – Rappel des principaux problèmes sur les eaux souterraines

Masse d'eau	Dégradation morphologique	Déséquilibre quantitatif	Gestion locale à instaurer ou développer	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Pollution par les pesticides	Risque pour la santé	Substances dangereuses hors pesticides	Autre problème
FRDG119						4	4	2	
FRDG120							1		
FRDG121				2	1	2			
FRDG123							2		
FRDG135		1	1	1			1		
FRDG212									1
FRDG217							1		
FRDG225							1		
FRDG227							2		2
FRDG228							2		2
FRDG233							1		1
FRDG237							1		
FRDG305							2		
FRDG315							1		
FRDG320							1	2	
FRDG329							2	4	
FRDG342				2		2	1		
FRDG344				2		2	1		
FRDG345	1	6	1				2	3	
FRDG346		4				2	2		
FRDG349							1		
FRDG503						2			1

### 3 - Avancement par problème

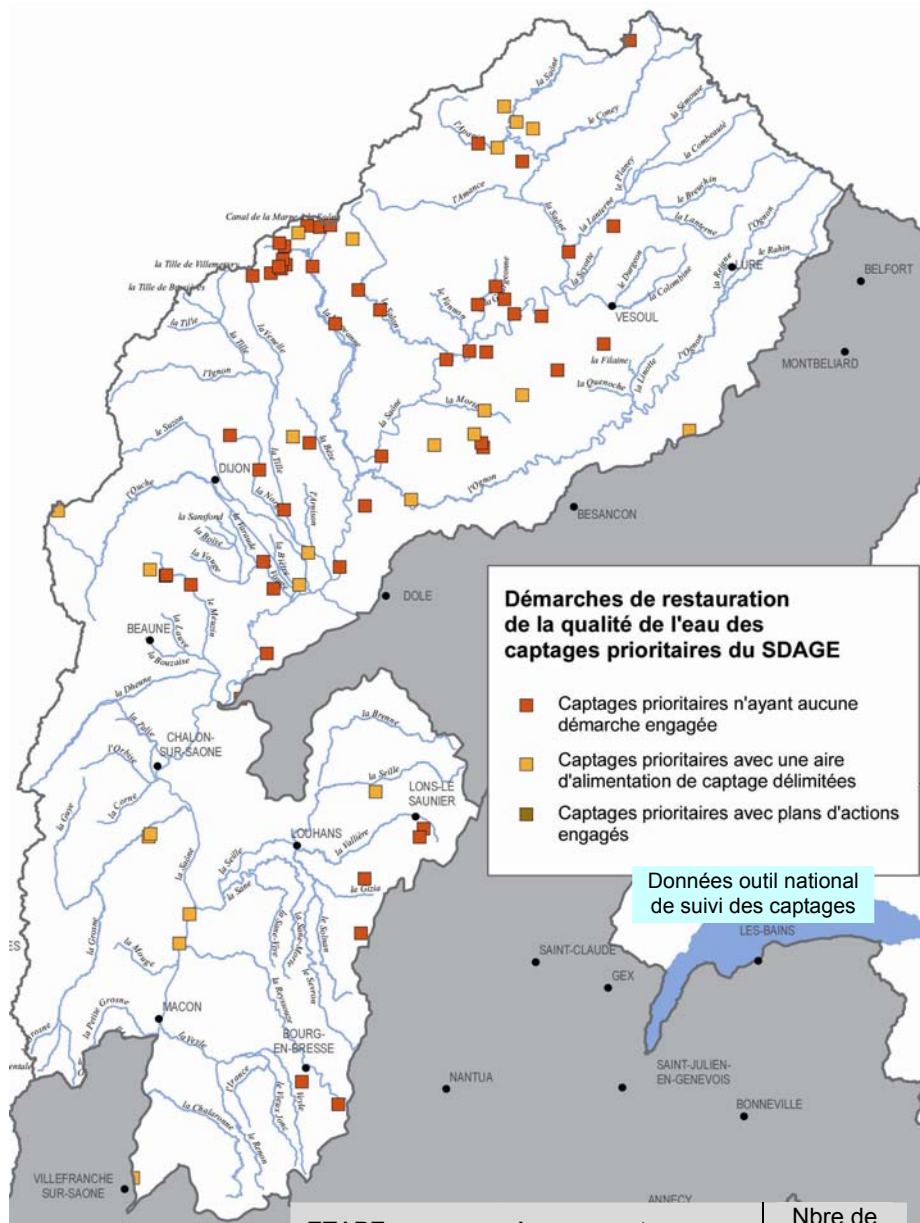
#### 31 – Restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses

Une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines réside dans la restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides), l'objectif étant d'obtenir une qualité d'eau brute suffisante pour limiter ou éviter les traitements avant la distribution de l'eau.

Le programme d'actions engagé sur les 214 captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, issu des conclusions du Grenelle de l'environnement, comprend quatre étapes :

- la délimitation de l'aire d'alimentation (AAC) ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial multipressions (DTMP) ;
- l'élaboration d'un plan d'actions ;
- la mise en œuvre du plan d'actions.

La carte ci-contre fait le point sur l'avancement de la délimitation des aires d'alimentation et l'élaboration du plan d'actions pour les 75 captages prioritaires du territoire.

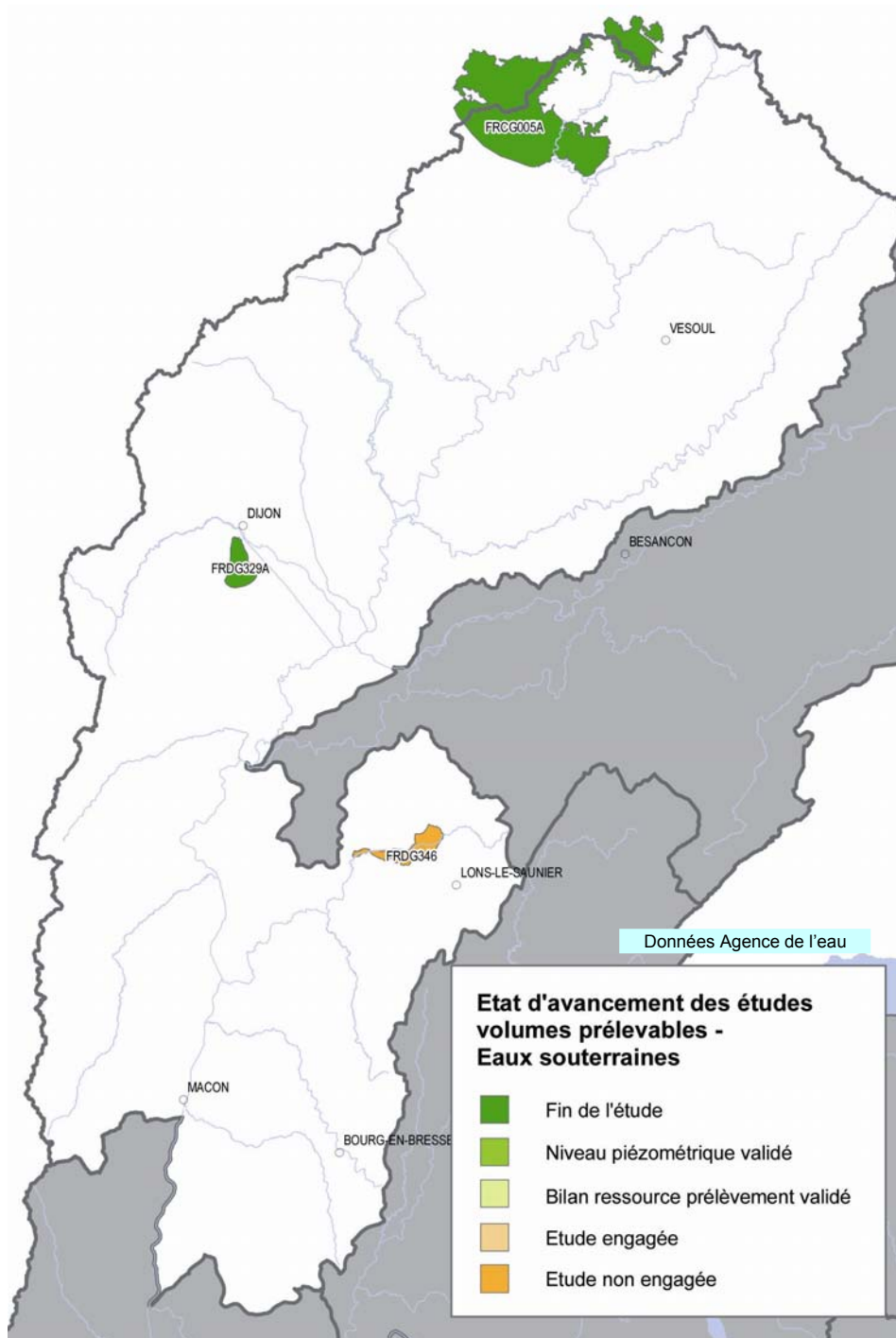


ETAPE	Avancement	Nbre de captages
Délimitation de l'aire d'alimentation du captage	Non démarrée	17
	En cours	24
	Terminée	23
Elaboration du plan d'action	Non communiqué	11
	Non démarré	4
	En cours	4
	Validé	1
	Non communiqué	66



## 32 Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

De même que pour les sous bassins dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, des études de définition des volumes prélevables, constituant un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource, doivent être réalisées sur les 3 masses d'eau souterraine identifiées comme nécessitant des actions de résorption du déséquilibre quantitatif. Leur état d'avancement est qualifié selon 5 étapes et présenté dans la carte ci-dessous.



## ANNEXE 5 : Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale

L'avancement des mesures a été évalué à partir des informations renseignées dans l'outil de suivi du programme de mesures (OUPS). Les données ont été extraites de l'outil de suivi le 15 novembre 2011. L'avancement présenté ne tient donc pas compte des mises à jour effectuées depuis cette date.

Pour chaque sous bassin, une même mesure pouvant nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions, l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure est estimé selon la règle suivante :

- **mesure non démarrée** si aucune des actions qui la composent n'est programmée, démarrée ou terminée ;
- **mesure programmée** si au moins une des actions qui la composent est programmée, et aucune n'est terminée ou engagée ;
- **mesure engagée** si au moins une des actions qui la compose est engagée sur le terrain ;
- **mesure terminée** si toutes les actions qui la composent sont terminées ;
- **mesure abandonnée** si toutes les actions qui la composent sont abandonnées après expertise.







### Avertissement relatif à la précision actuelle des données

- Pour le volet agricole, le suivi est à compléter avec les organismes en charge du suivi pour consolider l'évaluation de l'avancement de chaque mesure prévue dans le programme de mesures.
- L'avancement d'une mesure étant défini en fonction des actions qui la composent, la fiabilisation du bilan d'avancement nécessitera de consolider l'identification de l'ensemble des actions, soit de définir le périmètre du programme de mesures.





## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

### SAONE






#### SA\_01\_01 Amance

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	



#### SA\_01\_02 Saône amont

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>	
	5C19 Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
	3D02 Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	

#### SA\_01\_03 Apance

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	

#### SA\_01\_04 Coney

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	

Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Autre problème</b>		
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
<b>SA_01_05 Durgeon</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>		
	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	■
	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles	■
	3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource	■
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>		
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

SA_01_06 Gourgeonne	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles <span style="float: right;">■</span>
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes <span style="float: right;">■</span>
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires <span style="float: right;">■</span>
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel <span style="float: right;">■</span>
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés <span style="float: right;">■</span>
SA_01_07 Lanterne	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>
5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>
5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses <span style="float: right;">■</span>
5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel <span style="float: right;">■</span>
3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats <span style="float: right;">■</span>
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>
3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>
3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes <span style="float: right;">■</span>
3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles <span style="float: right;">■</span>
3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Autre problème</b>
3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau <span style="float: right;">■</span>
SA_01_08 Morthe	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>SA_01_09 Ognon</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>	
	5C02 Couvrir les sols en hiver	■
	5C19 Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
	5A25 Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	■
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C29 Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Transport sédimentaire</b>	
	3A20 Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	■
	3C07 Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	■
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Autre problème</b>	
	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

SA_01_10	Ouche
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>
5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses <span style="float: right;">■</span>
5A31	Mettre en place des conventions de raccordement <span style="float: right;">■</span>
5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes <span style="float: right;">■</span>
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel <span style="float: right;">■</span>
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés <span style="float: right;">■</span>
3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau <span style="float: right;">■</span>
3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Transport sédimentaire</b>
3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire <span style="float: right;">■</span>
3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>
3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison <span style="float: right;">■</span>
3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>
3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles <span style="float: right;">■</span>
3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) <span style="float: right;">■</span>
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau <span style="float: right;">■</span>
3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Autre problème</b>
5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...) <span style="float: right;">■</span>
SA_01_11	Romaine
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>
5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>SA_01_12 Salon</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
	6A02 Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	■
<b>SA_01_13 Tille</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■



## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>		
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A15	Créer un ouvrage de substitution	■
<b>SA_01_14 Vingeanne</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C02	Couvrir les sols en hiver	■
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>SA_01_15 Beze</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Transport sédimentaire</b>	
	3C07 Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
<b>SA_01_20 Petits affluents de la Saône (rive Droite) entre Coney et Amance</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>	
	5C02 Couvrir les sols en hiver	■
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>SA_01_21 Petits affluents de la Saône entre Coney et Lanterne</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>	
	5C02 Couvrir les sols en hiver	■
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>SA_01_22 Petits affluents de la Saône entre Amance et Gourgeonne</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■






















Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
<b>SA_01_23 Petits affluents de la Saône entre Lanterne et Durgeon</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
<b>SA_01_24 Petits affluents rive gauche de la Saône entre Durgeon et Ognon</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C02	Couvrir les sols en hiver	■
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>SA_01_26 Petits affluents de la Saône entre Salon et Vingeanne</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>SA_01_28 Petits affluents rive droite de la Saône entre Vingeanne et Vouge</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
<b>SA_01_32 Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C02	Couvrir les sols en hiver	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	
<b>SA_01_35 Le Vannon</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
<b>SA_03_01 Petits affluents de la Saône entre Dheune et Corne</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
	3C33 Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	
<b>SA_03_02 Petits affluents de la Saône entre Grosne et Mouge</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	

Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>SA_03_03 Petits affluents de la Saône entre Mouge et Petite Grosne</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>		
	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>SA_03_05 Petits affluents de la Saône entre Vouge et Dheune</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
<b>SA_03_06 Corne</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>		
	5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A28 Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>SA_03_07 Dheune</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>	
	5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>	
	5C02 Couvrir les sols en hiver	■
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
	6B01 Assurer une protection réglementaire des peuplements piscicoles ou autres espèces aquatiques	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>	
	3A08 Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles	■
	5F28 Mettre en œuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement	■
<b>SA_03_08 Grosne</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>	
	5C02 Couvrir les sols en hiver	■
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>SA_03_09 Mouge</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>		
	5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Transport sédimentaire</b>		
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
<b>SA_03_10 Petite Grosne</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>		
	5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>		
	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>SA_03_11 Vouge</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	■
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>		
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A15	Créer un ouvrage de substitution	■
<b>SA_04_02 Petis affluents de la Saône entre Doubs et Seille</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■



## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

SA_04_03 Chalaronne		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>	
	1A05 Compléter le champ d'actions et/ou prolonger le contrat de milieu et/ou SAGE	■
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>	
	5C02 Couvrir les sols en hiver	■
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
	5C19 Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Transport sédimentaire</b>	
	3C37 Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
	3A28 Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
	3D02 Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	■
SA_04_04 Reyssouze		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>	
	1A05 Compléter le champ d'actions et/ou prolonger le contrat de milieu et/ou SAGE	■
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	■
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>		
	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	■
	6A01	Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives	■
	6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
<b>SA_04_05 Seille</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Aménagement du territoire</b>		
	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>		
	5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C02	Couvrir les sols en hiver	■
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>		

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>		
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Autre problème</b>		
	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau	■
<b>SA_04_06 Veyre</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>		
	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Aménagement du territoire</b>		
	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>		
	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C02	Couvrir les sols en hiver	■
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>		
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■











## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3A20 Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	■
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
	3A28 Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C10 Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole	■
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
	3D02 Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>	
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

### TRONCON SAONE

#### TS\_00\_01 Saone amont de Pagny

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	
	3A20 Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
	3A20 Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
	3D02 Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	

#### TS\_00\_02 Saone aval de Pagny

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	
	3A20 Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
	3A20 Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
	3D02 Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	

Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 